

délibération D_2023_2_3

OBJET : Approbation du compte administratif 2022

Monsieur le Maire s'étant retiré, Madame Madeleine KERJEAN prend la présidence.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver le Compte Administratif de la commune pour l'exercice 2022 qui s'élève à :

- * 506 142,61 € pour la section de dépenses de fonctionnement;
- * 514 696,32 € pour la section de recettes de fonctionnement;
- * 965 206,06 € pour la section de dépenses d'investissement;
- * 980 676,83 € pour la section de recettes d'investissement;

Pour mémoire :

Le report de l'exercice 2021 est de :

- Section de fonctionnement R0002 : 8 553,71 €
- Section d'investissement R0001 : 15 470,77 €

Le résultat cumulé des exercices 2021-2022 fait apparaître un excédent d'investissement de 71 113,80 € et un excédent de fonctionnement de 209 877,12 €

Les restes à réaliser de l'exercice 2022 sont de :

- Section d'investissement dépenses : 278 318,81 €
- Section d'investissement recettes : 95 837,00 €

Le résultat global s'établi à :

- Section de fonctionnement en dépenses : 506 142,61 €
- Section de fonctionnement en recettes : 716 019,73 €
- Section d'investissement en dépenses : 1 243 524,87 €
- Section d'investissement en recettes : 1 132 156,86 €